

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 22 octobre 2021, à 14 heures 30, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. L'intéressée rappelle que cette session se tient dans le cadre du régime ordinaire.

Elle appelle les élus et les fonctionnaires à observer une minute de silence à la mémoire de Petru GUELFUCCI, du professeur Jean-François RENUCCI et de Pierre-Timothée PIERI récemment décédés.

La présidente MAUPERTUIS fait une intervention au pupitre. Au terme de celle-ci, **le président SIMEONI** s'exprime de sa place.

A l'issue, elle demande à **M. LUCCIONI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danièle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI,

Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir : M. Didier BICCHIERAY à Mme Santa DUVAL, M. Jean-Marc BORRI à Mme Frédérique DENSARI, Mme Vanina BORROMEI à Jean-Christophe ANGELINI, Mme Anna-Maria COLOMBANI à Joseph SAVELLI, M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI, M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI, Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI, M. Louis POZZO di BORGO à Mme Juliette PONZEVERA.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

Au terme de cet appel, **la présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint. Il est 15 heures 05 et elle procède à l'ouverture de la séance

Sont également présents :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Guy ARMANET, conseiller exécutif, président de l'office de l'environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif, président de l'agence d'urbanisme, d'aménagement et de l'énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, conseillère exécutive, présidente de l'agence du tourisme de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, conseiller exécutif, président de l'agence de développement économique de la Corse,
Mme Flora MATTEI, conseillère exécutive, présidente de l'office des Transports de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif, président de l'office d'équipement hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, conseiller exécutif, président de l'office de développement agricole et rural de la Corse.

Sont présents en tribune : Mme et MM. Marie-Jeanne NICOLI, présidente du CESECC, Camille de ROCCA SERRA et Jean-Guy TALAMONI, anciens présidents de l'Assemblée de Corse.

Sont présents en bas de l'hémicycle :

Mme Livia VOLPEI, suppléante du sénateur Paulu-Santu PARIGI,
M. Paul-André COLOMBANI, député,
Jean-Jacques FERRARA, député,
François ALFONSI, député européen.

La présidente MAUPERTUIS donne lecture du projet de résolution dont la teneur suit :

«OBJET : RESOLUTION SOLENNELLE RELATIVE AU RAPPROCHEMENT

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;

CONSTATE qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;

DEMANDE la levée du statut de DPS les concernant ;

DEMANDE en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, conformément à ce que à ce que prévoient le droit français et européen. »

Elle ouvre les débats.

Prennent la parole **Mmes et MM. ARENA, MARCANGELI, QUASTANA, TIBERI, GIACOMETTI-PIREDDA, ANGELINI, ACQUAVIVA, BENEDETTI.**

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, elle clôt les débats et suspend la séance à 16 heures 20 pour la tenue d'une réunion de **la conférence des présidents.**

Les travaux reprennent à 16 heures 55.

La présidente de l'Assemblée de Corse félicite le délibérant et l'exécutif pour la qualité de leurs interventions. Elle remercie les anciens **présidents de l'Assemblée de Corse** et **la présidente du CESECC** pour leur présence, et cite **le président Dominique BUCCHINI** qui, souffrant, n'a pas été en mesure d'assister à cette session. Elle précise qu'il souscrit à la démarche.

Elle donne lecture de la résolution solennelle qui a été légèrement reformulée. Celle-ci s'énonce comme ci-après :

« RESOLUTION N° 2021/E/03

**RESOLUTION SOLENNELLE DU CONSEIL
EXECUTIF
DE CORSE ET DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AU RAPPROCHEMENT**

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC qui sont aujourd'hui libérables eu égard à la durée de détention accomplie, se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;

CONSTATE qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;

DEMANDE la levée du statut de DPS les concernant ;

DEMANDE en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, conformément à ce que prévoient les droits français et européen. »

La présidente MAUPERTUIS met aux voix la résolution.

Sont absents : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

La résolution solennelle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI,

Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don-Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Sont absents et ont donné pouvoir : M. Didier BICCHIERAY à Mme Santa DUVAL, M. Jean-Marc BORRI à Mme Frédérique DENSARI, Mme Vanina BORROMEI à Jean-Christophe ANGELINI, Mme Anna-Maria COLOMBANI à Joseph SAVELLI, M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI, M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI, M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI, Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI, M. Louis POZZO di BORGIO à Mme Juliette PONZEVERA.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

L'hémicycle debout applaudit.

L'ordre du jour est épuisé et la séance levée à 17 heures.

En marge de celle-ci, M. Simon'Paulu FERRANDI s'exprime de la tribune de presse.

Fait à Ajacciu, le 22 octobre 2021